

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 3 AVRIL 2023 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Serge-Paul Jean, Dial Lepage, Danny Roy et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

2023-04-03-01 Ouverture de la séance

2023-04-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

2023-04-03-03 Adoption du dernier procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 soit adopté.

2023-04-03-04 Liste des déboursés du mois de mars

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 98 398,⁰⁵ \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2023-04-03-05 Correspondance (dons)

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de l'Association des directeurs municipaux du Québec annonçant une tolérance administrative accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant la transmission du rapport financier 2022 et reportant la date limite du 15 mai au 15 juin 2023.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de l'Association forestière de la Gaspésie (AFG) invitant la Municipalité à commander des jeunes plants d'arbres dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts 2023.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue du ministère de la Sécurité publique informant la Municipalité de la mise en ligne d'une capsule informative visant à améliorer la compréhension de la facturation aux municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de la Fédération québécoise des municipalités informant la Municipalité qu'une entente est survenue entre les gouvernements du Québec et du Canada pour reporter au 31 décembre 2024 la date limite pour la réalisation des projets financés en tout ou en partie par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution Québec (TECQ).

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue du Collège Durocher Saint-Lambert invitant monsieur le maire, Denis Gauthier, à assister au concert *Le temps est bon!* qui aura lieu le 7 mai 2023 à la Maison Symphonique.

Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS)

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité adhère à titre de membre du Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS) pour l'année financière 2023-2024, pour un montant de 75 \$.

2023-04-03-06 Abrogation de la résolution numéro 2022-07-04-10

ATTENDU la résolution numéro 2022-07-04-10 adoptée pour l'achat d'un équipement pour le débroussaillage des emprises des voies publiques;

ATTENDU QUE l'équipement ne répond pas aux attentes et n'est ni compatible avec le tracteur Wacker Neuson;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de ne pas procéder à la dépense, d'un montant de 28 414,02 \$, taxes incluses, et d'abroger la résolution numéro 2022-07-04-10.

2023-04-03-07 Achat d'un balai tasseur à déploiement central

CONSIDÉRANT l'achat d'un tracteur neuf Wacker Neuson effectué en décembre 2021, avec équipements pour effectuer le déneigement des trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire ajouter un équipement additionnel pour le nettoyage des trottoirs et des emprises des voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de la Unoria Coopérative – Division machinerie Rimouski pour un balai tasseur à déploiement central est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE cette dépense, d'un montant de 20 697,80 \$, taxes incluses, soit approuvée et que son paiement soit autorisé après livraison et approbation finale de la directrice des travaux publics et de la direction générale.

QUE cette dépense soit affectée à même les excédents accumulés.

2023-04-03-08 Demande de dérogation mineure numéro 2023-01 Lot 5 595 522 (209, boulevard Perron Ouest)

Le propriétaire veut construire un garage isolé ayant 3,66 m de hauteur de murs, alors que le règlement de zonage permet une hauteur de murs d'au plus 3 m.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure relative au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la disposition concernée a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

**2023-04-03-11 Essais de pompage (courte et longue durée) dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air
Octroi du mandat**

ATTENDU QUE l'entreprise Les Puits Artésiens Deschênes Inc. a été mandatée pour les services professionnels visant l'aménagement d'un puits d'eau potable dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder aux essais de pompage (courte et longue durée) sur le puits afin d'évaluer sa capacité;

ATTENDU QUE Les Puits Artésiens Deschênes Inc. possède tout l'équipement nécessaire pour mettre en place une pompe temporaire et procéder aux essais de pompage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de mandater Les Puits Artésiens Deschênes Inc. pour les essais de pompage (courte et longue durée) dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air. Ce mandat est donné selon les termes de l'estimé soumis le 15 mars 2023, au montant de 7 000 \$, taxes en sus.

**2023-04-03-12 Fonds régions et ruralité (FRR)
Volet Festivals et événements**

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d'aide financière de 5 000 \$ à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet Festivals et événements;

QUE la Municipalité s'engage à contribuer financièrement pour un montant de 5 000 \$;

QUE madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, soit désignée pour agir à titre de signataire pour cette demande.

2023-04-03-13 Autorisation de circuler entre Caplan et Newport dans le cadre de la 16^e édition du Pèlerinage Terre et Mer, Gaspésie-Les Îles

CONSIDÉRANT QUE la 16^e édition du Pèlerinage Terre et Mer, Gaspésie-Les Îles, aura lieu du 25 juin au 1^{er} juillet 2023;

CONSIDÉRANT la demande reçue à cet effet de la part de Sœur Patricia Leblanc demandant l'autorisation de la Municipalité de Saint-Siméon pour circuler sur le territoire de la Municipalité les 25 et 26 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon autorise les participants du la 16^e édition du Pèlerinage Terre et Mer, Gaspésie-Les Îles, à circuler sur le territoire de la Municipalité les 25 et 26 juin 2023;

QUE les organisateurs de l'événement doivent s'assurer d'obtenir les autorisations requises du ministère des Transports et de la Sûreté du Québec.

2023-04-03-14 Autres sujets

**2023-04-03-14-01 Proposition d'échange
Wacker Neuson WL32 vs Wacker Neuson WL38**

CONSIDÉRANT l'achat d'un tracteur neuf Wacker Neuson WL32 effectué en décembre 2021, avec équipements pour effectuer le déneigement des trottoirs;

CONSIDÉRANT les problèmes rencontrés suite à l'utilisation de la débroussailleuse déportée;

CONSIDÉRANT l'indisponibilité des pièces et le délai des autorisations pour le changement des composantes défectueuses sur le tracteur Wacker Neuson WL32;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Unoria Coopérative – Division machinerie Rimouski pour l'échange du tracteur neuf Wacker Neuson WL32, acheté en décembre 2021, contre un tracteur neuf Wacker Neuson WL38, livré en juillet 2022, au montant de 0 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter l'échange du tracteur neuf Wacker Neuson WL32, acheté en décembre 2021, contre un tracteur neuf Wacker Neuson WL38, livré en juillet 2022, tel que proposé par Unoria Coopérative – Division machinerie Rimouski le 28 février 2023, au montant de 0 \$.

2023-04-03-15 Période de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Quatre (4) personnes étaient présentes.

2023-04-03-16 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Stéphane-Alexandre Blais propose la levée de la séance, il est 20 h 20.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale